

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 641**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire, tenue le 07 février 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement 641 intitulé : « **RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE VALCOURT** »

QUE ce règlement est actuellement déposé sur le site internet et au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 08 février 2022.

M^e Lydia Laquerre
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que j'ai affiché le présent avis concernant l'entrée en vigueur du règlement 641 intitulé : « **RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE VALCOURT** » au bureau de la municipalité de la Ville de Valcourt, le 11 janvier 2022 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Valcourt.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 08 février 2022.

M^e Lydia Laquerre
Greffière
